



En partenariat avec :



SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

 De 4 à 10 participants
par session

 2 journées consécutives
De 9h00 à 17h00 (14h)

 67 Bd Alsace-Lorraine,
93110 Rosny-sous-Bois | Possibilité
en Intra

Objectifs

- **Intervenir efficacement**, face à une situation d'accident en portant secours à la victime
- **Intervenir en toute sécurité** sur une situation dangereuse sur son lieu de travail en mettant en pratique ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels
- **Intervenir dans le respect de l'organisation** et des procédures spécifiques de l'entreprise.

Pré-requis & Inscription

Aucun

Les titulaires du l'AFGSU et du PSC1 peuvent prétendre à suivre un allègement de formation pour devenir SST (nous contacter)
Inscription à faire idéalement 1 mois à l'avance

Public visé & Accessibilité

Tout salarié des entreprises, de l'Etat ou des Collectivités territoriales
Formation ouverte aux personnes en situation de handicap

Références réglementaires

Code du Travail (L4121 et R4121 et suivants, R4224-15, R 4224-16)
Circulaire CNAMTS CIR 32/2010 du 3 décembre 2010 relative au Sauvetage Secourisme du Travail, document de référence de l'INRS V8.01/2021
Guide des données techniques et conduites à tenir V3.06/2019

Moyens & Supports pédagogiques

Supports employés : mannequins pédagogiques, défibrillateur de formation, matériels divers, plan d'intervention SST, grille de certification des compétences SST, ordinateur et vidéo-projecteur, support pédagogique SST du formateur, maquillage sur les victimes.

La formation SST se déroule sur 2 jours consécutifs. L'équilibre entre théorie et cas pratiques, permet dès le 1er jour d'assimiler et d'acquérir les objectifs visés ci-dessus. L'évaluation du formateur, permet au cours de la 2ème journée d'appuyer sur certains points et d'en approfondir d'autres. Cela permet aussi l'adaptation de la formation aux spécificités des entreprises.

Les cas pratiques en milieu de 2ème journée résumant les connaissances acquises. Si ces derniers sont passés avec succès, la formateur validera l'habilitation SST.

Évaluation

En cours de formation, des évaluations formatives permettront d'évaluer la progression des stagiaires.

En vue de l'obtention de l'habilitation Sauveteur Secouriste du Travail, 2 épreuves sont proposées, en fin de formation, de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence. Cette évaluation ne doit dépasser 2 heures. Le certificat est obtenu dès lors que l'ensemble des 8 compétences sont acquises.

Certification

À l'issue de l'évaluation, une carte de Sauveteur Secouriste du Travail valable 24 mois sera délivrée au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du formateur. Le titulaire de la carte de Sauveteur Secouriste du Travail, à jour dans son obligation de formation est réputé détenir l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) », conformément à la réglementation en vigueur en application de l'arrêté du 5 Décembre 2002 et article 4 de l'arrêté du 24 Juillet 2007 du Ministère de l'intérieur.

Maintien & Actualisation des Compétences (MAC)

L'habilitation SST est valable 24 mois. Avant la fin de cette période de validité, le SST doit suivre et valider une session de maintien et d'actualisation de ses compétences de SST pour prolonger la validité de son habilitation de 24 mois.

Tarifs

200€ HT

par personne en INTER

1400€ HT

par session en INTRA

Une prise en charge financière par « AMET Santé au travail » est possible pour ses adhérents (formation uniquement en INTER)

Le nombre de salariés pris en charge par « AMET Santé au Travail » dépend de l'effectif total de l'entreprise.

1 à 19 salariés : 1 salarié pris en charge par année

20 à 49 salariés : 2 salariés pris en charge par année

50 à 249 salariés : 3 salariés pris en charge par année

250 à 499 salariés : 4 salariés pris en charge par année

Plus de 500 salariés : 5 salariés pris en charge par année

Programme

DOMAINE DE COMPÉTENCE 1 : Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail

ÊTRE CAPABLE DE SITUER LE CADRE JURIDIQUE DE SON INTERVENTION

Connaître les éléments fixant le cadre juridique de son intervention dans son entreprise

Connaître des éléments fixant le cadre juridique de son intervention en dehors de son entreprise

Être capable de mobiliser ses connaissances du cadre juridique lors de son intervention

ÊTRE CAPABLE DE RÉALISER UNE PROTECTION ADAPTÉE

Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations

Reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement

Identifier les dangers réels ou supposés dans la situation concernée

Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés

Imaginer, sous forme de scénarios simples, à partir des éléments matériels observés et des informations recueillies, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser les accidents liés aux dangers identifiés

Supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même

Supprimer le danger

Isoler le danger

En cas d'impossibilité de supprimer ou d'isoler le danger, être capable de soustraire la victime au danger

ÊTRE CAPABLE D'EXAMINER LA/LÉS VICTIMES AVANT ET POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION CHOISIE EN VUE DU RÉSULTAT À OBTENIR

Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) signes indiquant que la vie de la victime est menacée

Mettre en œuvre les 4 actions de recherche permettant de détecter les signes indiquant que la vie de la victime est menacée

Dans le cadre où il y a manifestation de plusieurs signes, être capable de définir l'ordre de priorité des actions de recherche

Associer au(x) signe(s) décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre et de le(s) prioriser

Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre

ÊTRE CAPABLE DE FAIRE ALERTER OU ALERTER AFIN DE FAVORISER L'ARRIVÉE DE SECOURS LES PLUS ADAPTÉS POSSIBLE AU SEIN DE L'ENTREPRISE OU DE L'ÉTABLISSEMENT

Définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention

Identifier, en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre. Le cas échéant,

Choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte

Transmettre aux secours appelés, ou à la personne choisie pour alerter, les éléments du message, en respectant les consignes pour assurer une transmission efficace et favoriser une arrivée des secours au plus près de la victime

ÊTRE CAPABLE DE SECOURIR LA OU LES VICTIMES DE MANIÈRE APPROPRIÉE

Être capable, à l'issue de l'examen, de déterminer l'action à effectuer, en fonction de l'état de la (les) victime (s), pour obtenir le résultat à atteindre

Mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée

Vérifier par observation, l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours spécialisés

Réaliser un suivi de la victime dans l'attente des secours en vue de détecter l'apparition de nouveaux signes indiquant que la vie de la victime est menacée

Être capable, en cas d'évolution de l'état de la victime, d'adapter sa conduite aux nouveaux signes décelés

DOMAINE DE COMPÉTENCE 2 : Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

ÊTRE CAPABLE DE SITUER SON RÔLE DE SST DANS L'ORGANISATION DE LA PRÉVENTION DE L'ENTREPRISE

Appréhender les notions de base en matière de prévention pour en situer l'importance dans l'entreprise

Appréhender les notions de danger, situation dangereuse, dommage, évènement dangereux, accident du travail (AT) et maladie professionnelle (MP)...

Identifier la nature et l'importance des AT et des MP dans son entreprise, dans la branche professionnelle et/ou au plan national

Positionner comme étant en des acteurs de prévention dans l'établissement ou en entreprise

ÊTRE CAPABLE DE METTRE EN OEUVRE SES COMPÉTENCES AFIN DE CARACTÉRISER DES RISQUES PROFESSIONNELS EN SITUATION DE TRAVAIL

Repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail

Observer l'environnement et identifier les dangers supposés dans la situation de travail concernée.

Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés.

Déterminer les risques et les dommages potentiels

ÊTRE CAPABLE DE PARTICIPER À LA MAÎTRISE DES RISQUES PROFESSIONNELS PAR LE BIAIS DE LA PRÉVENTION AU SEIN DE L'ENTREPRISE OU DE L'ÉTABLISSEMENT

Supprimer ou faire supprimer les dangers sur lesquels il est possible d'agir rapidement dans une situation de travail potentiellement dangereuse

Informé en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise ou de l'établissement sur toute situation dangereuse repérée

Être capable en fonction des possibilités de proposer des solutions afin de pourvoir aux situations dangereuses repérées